

Lésé . . .

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 19 septembre 1934

C'est notre bienveillant président du Conseil. Tout homme équitable ne peut songer à lui sans le prendre en pitié, sans compatir à son sort, sans lui souhaiter guérison. On se souvient de ce mot immortel de Molière, tiré de l'une de ses pièces : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? » Oui, en effet — que diable allait faire le président du Conseil dans cette galère qu'on appelle le Cabinet, parmi ces matelots qu'on appelle les ministres ?

L'homme est un étranger sur ce navire, un étranger parmi ces compagnons de bord. Il ne trouve nulle assise assurée sur son propre vaisseau, nul agrément de vie parmi ses collègues — rien que contrariété perpétuelle, chagrin ininterrompu, peine accablante, et malheur sans fin. À peine s'est-il délivré d'un problème que lui a causé tel collègue qu'il se retrouve empêtré dans un autre que lui cause tel autre. Le soleil se lève à peine sur lui qu'un collègue lui suscite déjà souci et chagrin ; il se couche à peine qu'un autre collègue lui suscite peine et lassitude.

Et cela s'ajoute à tout ce que le Cabinet lui-même, dans l'assaut qu'il lui livre, suscite comme difficultés que rien ne dompte et comme problèmes qui refusent obstinément de se résoudre. Il est véritablement lésé, et ses amis, ceux qui compatissent à son sort, ceux qui le plaignent, sont excusables de dire, comme le disait Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

On pourrait dénombrer les problèmes que le seul ministre des Finances a suscités au président du Conseil depuis un an — et dans ces problèmes, ou même dans quelques-uns d'entre eux seulement, il y a de quoi épuiser l'homme le moins sujet à la fatigue, et accabler le plus capable de porter les fardeaux. Le silence du ministre des Finances est inquiétant ; sa parole est effrayante ; son calme est troublant ; son activité est terrifiante. Se tait-il, on se demande à quoi il pense, ce qu'il complot. Parle-t-il, les cœurs s'emplissent d'effroi, les âmes s'agitent de panique, et les plaignants, les pleureurs, les contestataires et les protestataires affluent vers le président du Conseil de toutes parts. Se calme-t-il, on se demande ce qu'il prépare, et ce qui pourrait se cacher derrière ce calme. Et s'active-t-il, la terreur s'empare de toutes les âmes, l'épouvante s'envole par-dessus toutes les têtes, et un crieur semble annoncer aux propriétaires et aux agriculteurs, aux créanciers et aux

débiteurs, aux acheteurs et aux vendeurs, que le jour de l'effroi est arrivé, que les heures de la terreur sont venues — accourez donc auprès du président du Conseil, peut-être guérira-t-il le mal, écartera-t-il le malheur, nous trouvera-t-il une issue à cette impasse où l'on nous pousse. Et l'homme ne guérit aucun mal, n'écarte aucun malheur, ne trouve aucune issue, ne lève aucune impasse. Il ne fait qu'écouter, et encore écouter, souffrant la migraine, sentant sa poitrine se serrer, déployant un effort que seuls les plus puissants géants pourraient soutenir, tout cela pour préserver la patience, la mansuétude et le calme qu'on attend de lui. Il suffit de rappeler les déclarations du ministre des Finances au sujet de la dette publique et de la dette privée, ses démêlés avec les hauts fonctionnaires de son propre ministère, ses différends avec les agents de change de la Bourse, ses déclarations devant la Chambre des députés, sa traque des grands propriétaires parmi les membres des assemblées représentatives, sa réception du Haut-Commissaire à al-Subayriya, son empressement à dîner à la table du délégué du Haut-Commissaire, et sa toute dernière déclaration à Al-Ahram au sujet des grands agriculteurs et de leurs espoirs d'allègement fiscal — quand bien même, à ses propres yeux, l'agriculture serait florissante et ses récoltes abondantes.

Il suffit de rappeler tout cela, et bien d'autres choses encore, pour savoir que le président du Conseil est véritablement lésé, et pour dire, comme le disait Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Il y a chez le ministre des Finances de la ruse et de l'habileté, de la vivacité et de la rigueur, de l'entêtement et de l'obstination. Il sait fort bien que le président du Conseil est épuisé et accablé, mais rien de tout cela n'éveille en lui la moindre pitié, la moindre indulgence, la moindre compassion — il persiste dans ses paroles, sinon dans ses actes, ajoutant fatigue sur fatigue, embarras sur embarras, au président du Conseil. Il y a quelques jours à peine, le président du Conseil déclarait aux propriétaires et aux agriculteurs qu'il examinerait leur situation et se montrerait clément envers eux — sur quoi le ministre des Finances déclarait hier à la Bourse, et avant-hier à Al-Ahram, qu'il demeurerait résolu et déterminé dans sa propre politique, une politique consistant à n'exempter personne et à n'entendre aucun discours sur les exemptions. Et pourtant, malgré tout cela, le président du Conseil trouve encore en lui-même assez de force, d'effort et d'endurance pour déclarer à certains journaux que les ministres sont dans la meilleure entente, sans nul désaccord entre eux, ni rien qui y ressemble.

Ne voyez-vous pas avec moi que le président du Conseil est un héros, et qu'il est lésé ? Ne dites-vous pas avec moi, comme le disait Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Le président du Conseil n'est jamais délivré, ne fût-ce qu'un instant, du ministre des Finances et de ses tracas — mais ses autres collègues ne lui montrent pas davantage de clémence ni de pitié. Voici le ministre des Traditions, qui lui crée chaque jour un nouveau problème, soulevant chaque jour un nuage de poussière assez épais pour voiler la lumière du jour, et suscitant une controverse sans fin. À peine a-t-il exilé un professeur d'ingénierie vers la province qu'il renvoie chez lui un professeur de droit — n'agissant en cela ni au nom d'une loi quelconque, ni en tenant le moindre compte de l'opinion publique, ni en considérant aucunement la dignité du peuple égyptien ou les droits de l'Université égyptienne. Le président du Conseil n'a d'autre choix que d'endurer, contraint qu'il est de se soumettre. Ne voyez-vous pas avec moi qu'il est lésé ? Ne dites-vous pas avec moi, comme le disait Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? » On aurait pu s'attendre à ce que le ministre de l'Intérieur, al-Qaisi Pacha, fût de tous les hommes le plus doux envers le président, le plus attentif à son égard, le plus compatissant — car al-Qaisi Pacha est un homme calme, tout résolu qu'il soit, un homme aimable, même s'il ne répugne pas à la violence.

Il sait, mieux que quiconque, quels soucis et quels chagrins accablent déjà le président du Conseil, et pourtant il lui crée, en ces jours sombres, le problème de la législation sur la presse — comme si l'homme n'avait pas déjà assez à souffrir du ministère des Finances, du ministère des Travaux publics et du ministère de l'Éducation, pour qu'al-Qaisi Pacha vienne encore l'assaillir de ce problème épineux. Et al-Qaisi Pacha déchaîne contre lui, et contre ses proches, les langues et les plumes des journalistes. L'homme endure ce que l'endurance permet d'endurer, et diffère ce qui peut être différé, jusqu'à ce que, au moment même où le public croyait l'affaire de la presse presque apaisée, al-Qaisi Pacha s'entretînt avec un journaliste étranger et ranimât tout le conflit, redonnant souffle à un feu qui semblait sur le point de s'éteindre — louant la presse étrangère sans mesure, blâmant la presse arabe sans mesure, déclarant sans la moindre hésitation ni le moindre embarras que la presse arabe était d'une bassesse et d'une déchéance telles qu'elle méritait rien de moins qu'une législation des plus sévères.

Et c'est ainsi qu'al-Qaisi Pacha créa au président du Conseil un nouveau problème encore : car voici son propre ministère, dont al-Qaisi

Pacha lui-même a publiquement déclaré qu'il craint les étrangers et méprise les Égyptiens — un ministère qui n'aperçoit pas plus tôt un chapeau européen qu'il s'incline devant lui, et qui n'aperçoit pas plus tôt un turban ou un tarbouche que son nez se dresse jusqu'au ciel. Ne voyez-vous pas avec moi que le président du Conseil est lésé, et qu'il convient de dire de lui ce que disait Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

Le président du Conseil est lésé — mais personne ne l'a lésé. C'est lui-même qui se lèse. Car il aurait pu refuser de monter dans la galère lorsqu'il y fut convié, et il aurait pu — et il le peut encore — refuser d'y demeurer, maintenant qu'il a constaté combien il est pénible et éprouvant d'y résider. Mais puisqu'il est monté à bord de la galère, et qu'il a choisi d'y demeurer, il ne fait aucun doute qu'il en est venu à goûter la douceur de l'injustice, à savourer ses peines et ses fardeaux. Nous avons connu bien des amants qui en viennent à goûter l'injustice de ceux qu'ils aiment — et l'on dit que c'est une loi de l'amour que l'amant trouve la plus douce de toutes les jouissances au moment même où l'être aimé lui fait subir son injustice ! . . .